

Saint-Denis, le 20 NOV. 2024

**LA PRESIDENTE**

Réf : CAB/IO/D2024/ 17458

Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu me faire parvenir une convocation à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la SPL ESTIVAL prévue le 3 décembre 2024, dans le prolongement du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 15 novembre dernier.

Je tiens à vous préciser que notre collectivité n'a pas procédé au remplacement de son administrateur démissionnaire et qu'elle n'est donc plus représentée au sein de ces instances.

J'ai toutefois pris connaissance avec attention de l'ordre du jour de l'AGE du 3 décembre 2024 ainsi que du procès-verbal du Conseil d'administration du 12 septembre 2024 et de l'ordre du jour et de la note de synthèse du Conseil d'administration du 15 Novembre 2024.

J'ai ainsi noté qu'il était proposé une augmentation du capital social de 4.7 M€ étalée sur 5 ans.

Je vous informe qu'en raison notamment des graves défaillances de gestion relevées par le rapport de la Chambre régionale des Comptes et des irrégularités commises et publiquement dénoncées, je ne souhaite pas le maintien de notre collectivité au sein de cette structure.

Je vous rappelle que la Région n'a jamais approuvé la transformation de la SEM en SPL et qu'elle avait motivé son refus dans un courrier en date du 9 février 2022.

En toute logique, la Région ne souscrita donc pas à cette augmentation de capital et elle souhaite céder ses actions au prix minimum autorisé par la réglementation, le cas échéant pour un euro symbolique, à de nouveaux actionnaires éventuels, un élargissement du capital aux communes de la CIREST étant en effet proposé.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

  
Huguette BELLO



**Monsieur Patrice SELLY**  
**Président de la CIREST**  
**Président par intérim de la SPL ESTIVAL**

**28 Rue des Tamarins**  
**97470 Saint-Benoît**